



SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

TSX-V : SRG

SRG GRAPHITE INC.
(anciennement Sama Graphite Inc.)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
États consolidés de la situation financière	5
États consolidés du résultat net et du résultat global	6
États consolidés des variations des capitaux propres (insuffisance)	7
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	8
Notes annexes	9 - 28



Le 16 avril 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de SRG Graphite Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SRG Graphite Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, et les états consolidés du résultat net et du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
T: +1 514 205-5000, F: +1 514 876-1502*

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de SRG Graphite Inc. aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit les questions et les situations qui indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de SRG Graphite Inc. à poursuivre son exploitation.

*PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.*¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110416

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

	Notes	2017 \$	2016 \$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	3 251 456	2 263 162
Taxes à la consommation à recevoir		69 827	4 493
Charges payées d'avance et dépôts		10 865	4 036
		<u>3 332 148</u>	<u>2 271 691</u>
Actifs non courants			
Dépôt sur immobilisations corporelles		110 078	-
Dépôt sur actifs de prospection et d'évaluation		47 907	-
Immobilisations corporelles	7	75 135	24 276
Actifs de prospection et d'évaluation	8	2 635 255	653 355
		<u>2 868 375</u>	<u>677 631</u>
Actif total		<u>6 200 523</u>	<u>2 949 322</u>
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		557 032	264 722
Montant à payer à l'actionnaire principal, sans intérêt, remboursable à vue		-	267 590
Montant à payer à une société liée, sans intérêt, remboursable à vue		16 418	115 206
		<u>573 450</u>	<u>647 518</u>
Passif total		<u>573 450</u>	<u>647 518</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9	7 044 172	2 518 176
Surplus d'apport	10	3 050 139	1 868 280
Déficit		(4 467 238)	(2 084 652)
Total des capitaux propres		<u>5 627 073</u>	<u>2 301 804</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u>6 200 523</u>	<u>2 949 322</u>

Nature des activités et continuité de l'exploitation (note 1)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 17)

Au nom du conseil d'administration,

Signé : « *Marc Filion* » , administrateur

Signé : « *Marc-Antoine Audet* » , administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Frais d'exploitation			
Honoraires de consultation		406 510	32 159
Administration du bureau		221 103	41 223
Déplacement et représentation		120 999	7 002
Honoraires comptables		87 606	12 536
Frais juridiques		31 549	8 699
Honoraires d'audit		37 312	39 375
Fournitures de bureau, services publics et loyer		97 979	17 435
Frais de relations avec les investisseurs		87 800	-
Agent des transferts et frais réglementaires		28 179	-
Information aux actionnaires		14 890	-
Assurance		8 175	-
Amortissement	7	546	1 457
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	7	25 712	-
Rémunération à base d'actions	10	1 128 072	-
Frais d'inscription	2	-	589 017
Total des frais d'exploitation		2 296 432	748 903
Autres charges (produits)			
Produits d'intérêts		(7 989)	-
Perte (gain) de change		94 143	(4 407)
Total des autres charges (produits)		86 154	(4 407)
Perte nette et résultat global de l'exercice		2 382 586	744 496
Perte nette par action ordinaire, de base et après dilution		0,04	0,03
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		53 327 754	24 727 929

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

	Notes	Capital	Surplus d'apport	Déficit	Total	
		Nombre	\$	\$	\$	
Solde au 1^{er} janvier 2016		24 658 267	1 419	-	(1 340 156)	(1 338 737)
Émission d'actions dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée	2	6 946 452	694 645	-	-	694 645
Règlement de fait des dettes de Sama Guinée	2	-	-	1 819 562	-	1 819 562
Options sur actions réputées avoir été émises aux détenteurs d'options existants dans SRM	2	-	-	43 355	-	43 355
Émission d'actions en vertu d'un placement privé	9	17 550 000	1 755 000	-	-	1 755 000
Émission d'actions dans le cadre d'honoraires d'intermédiation	9	1 000 000	100 000	-	-	100 000
Frais d'émission d'actions	9	-	(32 888)	5 363	-	(27 525)
Perte nette et résultat global		-	-	-	(744 496)	(744 496)
Solde au 31 décembre 2016		50 154 719	2 518 176	1 868 280	(2 084 652)	2 301 804
Émission d'actions en vertu d'un placement privé	9	7 500 000	3 000 000	-	-	3 000 000
Exercice de bons de souscription	9	2 805 000	1 344 863	(5 363)	-	1 339 500
Exercice d'options sur actions	9	820 000	212 145	(108 145)	-	104 000
Frais d'émission d'actions	9	-	(31 012)	-	-	(31 012)
Rémunération à base d'actions	10	-	-	1 295 367	-	1 295 367
Perte nette et résultat global		-	-	-	(2 382 586)	(2 382 586)
Solde au 31 décembre 2017		61 279 719	7 044 172	3 050 139	(4 467 238)	5 627 073

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

	Notes	2017 \$	2016 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :			
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette de l'exercice		(2 382 586)	(744 496)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	7	546	1 457
Rémunération à base d'actions	10	1 128 072	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		25 712	-
Frais d'inscription	2	-	398 132
		(1 228 256)	(344 907)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Taxes à la consommation		(65 334)	(4 493)
Charges payées d'avance et dépôts		(6 829)	(3 578)
Dettes fournisseurs et charges à payer		16 333	189 757
		(55 830)	181 686
		(1 284 086)	(163 221)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Trésorerie acquise dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée	2	-	499 231
Dépôt sur immobilisations corporelles		(110 078)	-
Dépôt sur actifs de prospection et d'évaluation		(47 907)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 et 12	(63 128)	-
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	8 et 12	(1 552 617)	(253 557)
		(1 773 730)	245 674
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions et/ou d'unités dans le cadre d'un placement privé	9	3 000 000	1 755 000
Exercice de bons de souscription	9	1 339 500	-
Exercice d'options sur actions	10	104 000	-
Frais d'émission d'actions	9	(31 012)	(27 525)
Montant à payer à l'actionnaire principal		(267 590)	377 169
Montant à payer à une société liée		(98 788)	73 511
		4 046 110	2 178 155
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice		988 294	2 260 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		2 263 162	2 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		3 251 456	2 263 162

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Sama Graphite Inc. (« SRG » ou la « Société ») est une entreprise canadienne d'exploration et d'exploitation minières qui mène des activités en Afrique. La Société a été constituée le 16 avril 1996 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (le « TSX-V ») sous le symbole « SRG.V ». Le siège social de la Société est situé au 1320, boul. Graham, bureau 132, Mont-Royal (Québec) H3P 3C8. Selon les renseignements disponibles à ce jour, la Société n'a pas encore établi si ses biens miniers contiennent des réserves pouvant être exploitées économiquement. Le recouvrement des montants présentés à l'égard des actifs de prospection et d'évaluation est tributaire de la découverte de réserves pouvant être exploitées économiquement, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour achever avec succès les programmes de prospection et de mise en valeur et, ultimement, de la production rentable future.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 16 avril 2018.

Avant la clôture de l'opération de prise de contrôle inversée décrite à la note 2, la Société exerçait ses activités sous le nom de Section Rouge Media Inc. (« SRM ») et ses actions ordinaires étaient cotées à la Bourse de croissance TSX (le « TSX-V ») sous le symbole « SRO.V ». Après la clôture de l'opération de prise de contrôle inversée, SRM a changé son nom pour Sama Graphite Inc., et les actions ordinaires de la Société sont maintenant cotées sur le TSX-V sous le symbole « SRG.V ».

Le 30 juin 2017, la Société a changé son nom pour SRG Graphite Inc.

Les actifs de prospection et d'évaluation de la Société sont situés dans la République de Guinée (« Guinée »), en Afrique, et par conséquent sont soumis aux risques habituellement liés à des changements imprévus apportés aux impôts et aux redevances, à la renégociation de contrats, à la variation des taux de change et aux incertitudes politiques.

Incertitude relative à la continuité de l'exploitation

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. L'utilisation de ces principes pourrait ne pas être appropriée. La Société est en phase de premier développement et, comme c'est le cas pour toute entreprise en démarrage, elle réunit des capitaux aux fins de ses activités de prospection et d'évaluation. La Société a subi une perte nette et une perte globale de 2 382 586 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (744 496 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016) et elle a un déficit accumulé de 4 467 238 \$ (2 084 652 \$ au 31 décembre 2016). En outre, la Société avait un fonds de roulement de 2 758 698 \$ au 31 décembre 2017 (1 624 173 \$ au 31 décembre 2016), y compris une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 3 251 456 \$ (2 263 162 \$ au 31 décembre 2016). À ce jour, la Société a comblé ses besoins de trésorerie principalement par l'émission d'actions ordinaires ou d'unités. La capacité de la Société à demeurer une entité en situation de continuité d'exploitation dépend de sa capacité à réunir des fonds supplémentaires ou à réduire ses dépenses. Les activités discrétionnaires de la Société lui permettent une certaine flexibilité en ce qui concerne le montant et le calendrier des dépenses et, dans une certaine mesure, les dépenses peuvent être ajustées en conséquence. D'après son plan de prospection actuel et ses activités de prospection prévues, la Société devra réunir des ressources financières supplémentaires dans les six à 12 mois prochains pour mener à bien l'étude de faisabilité du projet Lola Graphite.

Pour déterminer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est pertinente, la direction prend en compte toute l'information disponible sur l'avenir, soit au moins, sans s'y limiter, les 12 mois suivant la date de clôture. La direction a évalué ses besoins de liquidités et elle estime que les ressources financières ne seront pas suffisantes pour satisfaire aux obligations, aux dépenses prévues et aux engagements de la Société jusqu'au 31 décembre 2018. Selon l'étendue du plan et la phase actuelle de la Société, celle-ci devra réunir des ressources financières supplémentaires, ce qui soulève un doute important sur la capacité de la Société à demeurer une entité en situation de continuité d'exploitation. Bien que la Société ait réussi à réunir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de continuer à le faire ni que les sources de financement seront disponibles ni que les modalités du financement, le cas échéant, seront acceptables pour la Société.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (suite)

Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir du nouveau financement, elle pourrait être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés des actifs pourraient être inférieurs aux montants reflétés dans les présents états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas d'ajustements des montants et du classement des actifs et des passifs qui pourraient être nécessaires si la Société était dans l'incapacité de demeurer une entité en situation de continuité d'exploitation. De tels ajustements pourraient être importants.

NOTE 2. OPÉRATION DE PRISE DE CONTRÔLE INVERSÉE

En vertu des modalités d'une convention d'échange d'actions conclue le 5 août 2016 entre Sama Resources Inc. (« Sama »), l'actionnaire principal, et Section Rouge Media Inc. (« SRM »), SRM a acquis, le 31 décembre 2016, la totalité des actions émises et en circulation de Sama Resources Guinée SARL (« SRG Guinée »), une filiale en propriété exclusive de Sama, en échange de 24 658 267 actions ordinaires de SRM au prix réputé de 0,10 \$ l'action. Cette opération s'est traduite par une prise de contrôle inversée (la « prise de contrôle inversée » ou l'« opération ») de SRM par Sama, en vertu de laquelle Sama a acquis 49,16 % des actions ordinaires en circulation de SRM. Après la conclusion de la prise de contrôle inversée, SRM a changé son nom pour Sama Graphite Inc. Par conséquent, les présents états financiers consolidés ne reflètent que les actifs, les passifs, les activités et les flux de trésorerie de SRG Guinée aux dates et pour les périodes antérieures au 31 décembre 2016, et comprennent également les actifs et les passifs de SRM au 31 décembre 2016.

L'opération ne répond pas à la définition d'un regroupement d'entreprises aux termes d'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. Par conséquent, l'acquisition de l'actif net de SRM constitue une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres en vertu d'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*.

Conformément à IFRS 2, les instruments de capitaux propres découlant de cette opération ont été comptabilisés à la juste valeur de l'actif net acquis et des services rendus. Les services reçus de la Société ont trait à l'inscription de SRG Guinée à titre de société cotée en bourse et sont évalués au montant correspondant à l'excédent de la juste valeur des instruments de capitaux propres réputés avoir été émis à l'intention des détenteurs d'actions et d'options sur actions de SRM au moment de l'opération sur l'actif net de SRM réputé avoir été acquis. Cette opération a donc été comptabilisée comme si SRG Guinée avait procédé à l'émission d'actions et d'options sur actions pour acquérir l'actif net de SRM parallèlement à un placement privé concomitant. SRM avait un capital-actions autorisé composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, dont une tranche de 6 946 452 actions ont été émises et sont en circulation. Il y avait également 620 000 options sur actions en circulation à un prix d'exercice de 0,05 \$ chacune.

La structure du capital de la Société demeure inchangée par rapport à la structure du capital de SRM, à l'exception de l'émission des actions émises lors de l'opération. Dans le cadre de l'opération et conformément aux lois, SRM a acquis les dettes à payer par SRG Guinée à Sama. Toutes ces dettes ont été éliminées au moment de la consolidation, un surplus d'apport totalisant 1 819 562 \$ ayant été comptabilisé lors du règlement de fait de ces dettes.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 2. OPÉRATION DE PRISE DE CONTRÔLE INVERSÉE (suite)

Relativement à l'opération, la Société a payé des honoraires d'intermédiation de 100 000 \$ au moyen de l'émission de 1 000 000 d'actions ordinaires de la Société et a engagé des coûts de transaction de 190 885 \$.

	\$
Actif net de SRM acquis	
Trésorerie	499 231
Dettes fournisseurs et charges à payer	(59 363)
	439 868
Contrepartie versée	
6 946 645 actions ordinaires réputées émises à l'intention des actionnaires de SRM	694 645
620 000 options sur actions réputées émises à l'intention des détenteurs d'options existants de SRM	43 355
1 000 000 d'actions ordinaires de la Société à titre d'honoraires d'intermédiation	100 000
Coûts de transaction payés	190 885
	1 028 885
Frais d'inscription	589 017

Le montant des options sur actions a été établi en évaluant la juste valeur des options sur actions en circulation au moment de l'opération. La juste valeur de 43 355 \$ a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes au moyen des hypothèses moyennes pondérées suivantes : durée de vie de 2,38 ans, volatilité de 105 %, taux d'intérêt sans risque de 0,73 %, prix d'exercice de 0,05 \$ et cours de l'action de 0,10 \$. La volatilité prévue a été établie à l'aide des données historiques de Sama, l'actionnaire principal exerçant des activités dans le même secteur selon la durée de vie prévue des options sur actions.

NOTE 3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a uniformément appliqué les mêmes méthodes comptables à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes comptables adoptées en 2017 (note 4).

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique. De plus, ils ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne l'information sur les flux de trésorerie.

Périmètre de consolidation

En plus de la Société, les états financiers consolidés comprennent toutes les filiales. Les filiales sont toutes des sociétés sur lesquelles la Société est en mesure, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle à l'égard des politiques financières et d'exploitation, contrôle qui est habituellement lié à la détention de la majorité des droits de vote. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est acquis par la Société. Les opérations et soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation. Ils sont déconsolidés à compter de la date à laquelle cesse le contrôle de la Société.

Les filiales de la Société sont les suivantes:

		31 décembre 2017	31 décembre 2016
		% de	% de
Pays	participation	participation	
Sama Resources Guinée SARL (« SRG Guinée »)	Guinée	100 %	100 %
SRG Graphite International Inc. (« SRG Intl »)	Îles Caïmans	100 %	- %

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales est la monnaie de l'environnement économique principal au sein duquel l'entité exerce ses activités. La société mère a établi que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités est le dollar canadien. Les états financiers consolidés des filiales de la Société sont dressés dans la monnaie locale de leur territoire de résidence. La consolidation des filiales comprend la réévaluation de la monnaie locale dans la monnaie fonctionnelle de la filiale. L'établissement de la monnaie fonctionnelle peut nécessiter certains jugements quant à la définition de l'environnement économique principal, et la société mère examinera à nouveau la monnaie fonctionnelle de ses entités s'il y a des changements d'événements et de conditions qui établissent l'environnement économique principal au sein duquel ces entités exercent leurs activités.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Transactions en devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de présentation de la situation financière, alors que les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les charges libellées en devises sont converties au taux de change moyen en vigueur pendant la période, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux historique. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de la fin de la période des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'encaisse comprend les fonds en caisse. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu pouvant être retiré en tout temps sans pénalité et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs de prospection et d'évaluation (« P et E »)

Relativement à son investissement dans des actifs de P et E, la Société est en phase de prospection et, par conséquent, a adopté la pratique d'inscrire à l'actif tous les coûts liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur de biens miniers et de porter au crédit du coût des biens connexes la totalité des produits reçus. Ces coûts comprennent, sans toutefois s'y limiter, les études géologiques et géophysiques, le forage exploratoire et l'échantillonnage. Les dépenses de P et E comprennent les charges directement attribuables aux activités connexes.

L'ensemble des coûts liés aux biens miniers abandonnés est comptabilisé à titre de perte de valeur à l'état consolidé du résultat net et du résultat global au moment de l'abandon, lorsque les permis arrivent à échéance et ne sont pas renouvelés ou lorsqu'il a été établi qu'il y a des indices d'une perte de valeur permanente.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales dans une zone d'intérêt peuvent être démontrées, les actifs de P et E attribuables à cette zone d'intérêt font d'abord l'objet d'un test de dépréciation puis sont reclassés dans les biens miniers et les actifs de mise en valeur. Lorsque la production commerciale débute, ces coûts sont imputés aux résultats selon la méthode de l'unité de production en fonction des réserves prouvées et probables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût d'une immobilisation corporelle correspond au prix d'achat, à tous les coûts directement engagés en vue d'amener l'actif à l'endroit et dans l'état nécessaires à son utilisation prévue et à une estimation initiale des coûts de démantèlement et de retrait de l'actif et de restauration du site où il est situé.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties comme suit :

	Méthode de l'amortissement linéaire
Matériel informatique	30 %
Mobilier	20 %
Matériel de prospection	20 %

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de leur utilisation continue. Tout profit ou toute perte découlant de la cession de l'actif, correspondant à l'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La dotation aux amortissements est inscrite dans les actifs de P et E lorsqu'elle est liée à un projet de P et E spécifique.

La Société a modifié sa méthode de comptabilisation de l'amortissement des immobilisations corporelles d'une méthode dégressive à une méthode linéaire. Ce changement n'a eu aucune incidence significative.

Perte de valeur des actifs non financiers

Chaque date de présentation de la situation financière, la valeur comptable des actifs non financiers de la Société est examinée pour établir s'il existe des indications que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin d'établir, le cas échéant, l'ampleur de la perte de valeur. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants d'autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur moins les frais de vente ou à la valeur d'utilité, selon le plus élevé de ces deux montants. La juste valeur correspond au montant qui serait obtenu de la vente de l'actif dans une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Pour l'établissement de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle, selon un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable, et la perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période.

Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est relevée à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où la valeur comptable relevée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices précédents. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs sont arrivés à échéance ou ont été transférés et que la Société a transféré la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs.

Les actifs et les passifs financiers sont contrebalancés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit exécutoire et inconditionnel de contrebalancer les montants comptabilisés et qu'il y a une intention de règlement sur une base nette, ou de réalisation de l'actif et de règlement du passif simultanément. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories qui suivent selon la raison pour laquelle les instruments ont été acquis.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant qui devrait être reçu moins un escompte, s'il est important, pour réduire les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour moins-valeur.

Les autres passifs financiers sont d'abord comptabilisés au montant qui doit être payé, moins un escompte, s'il est important, pour réduction à la juste valeur. Le cas échéant, d'autres passifs financiers sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers de la Société comprennent ce qui suit :

Actifs financiers :	Classement :
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances
Passifs financiers :	Classement :
Dettes fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Montant à payer à l'actionnaire principal et à une société liée	Autres passifs financiers

Chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe des indices de perte de valeur d'un actif financier. S'il existe de tels indices, la Société comptabilise une perte de valeur à l'état consolidé du résultat net et du résultat global, comme suit :

Les actifs financiers sont présentés au coût amorti : La perte correspond à l'écart entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Ce montant est déduit de la valeur comptable de l'actif soit directement ou indirectement au moyen de l'utilisation d'un compte de dépréciation.

Les pertes de valeur d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes subséquentes si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut objectivement être liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Capital social

Les actions ordinaires émises par la Société sont classées à titre de capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés à titre de réduction des capitaux propres, déduction faite de toute incidence fiscale.

Financement par actions

Les opérations de financement par actions peuvent comporter l'émission d'actions ordinaires ou d'unités. Les unités comprennent habituellement un certain nombre d'actions ordinaires et de bons de souscription. Selon les modalités de l'opération de financement par actions, les bons de souscription peuvent être exercés contre des actions ordinaires additionnelles au cours de l'action avant leur échéance comme il est énoncé dans les modalités de l'opération. La Société a adopté la méthode de la valeur résiduelle en ce qui a trait à l'évaluation des actions ordinaires et des bons de souscription émis à titre d'unités de placement privé. La juste valeur des actions ordinaires émises dans le cadre de placements privés est établie au moyen du cours acheteur de clôture à la date de réservation du cours, s'il y a lieu, ou à la date de l'annonce. Le cas échéant, le solde est attribué aux bons de souscription joints.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 3. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paielements fondés sur des actions

La juste valeur, à la date d'attribution, des attributions fondées sur des actions et réglées en titres de capitaux propres est comptabilisée à titre de charge de la période pendant laquelle les avantages des employés et autres fournissant des services semblables devraient être reçus, selon la méthode de l'acquisition graduelle. Les droits cumulés correspondants sont comptabilisés dans le surplus d'apport. La juste valeur des attributions est calculée à l'aide de la méthode d'évaluation de Black et Scholes qui tient compte des facteurs qui suivent :

- prix d'exercice;
- volatilité prévue;
- taux d'intérêt sans risque;
- durée de vie prévue de l'attribution;
- cours du marché actuel des actions sous-jacentes.

Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre réel d'options sur actions pour lesquelles les conditions de service et d'acquisition des droits connexes sont respectées. La contrepartie reçue à l'exercice des options sur actions est comptabilisée dans le capital-actions, et le surplus d'apport connexe est transféré dans le capital-actions.

Les opérations de paiements fondés sur des actions conclues avec des non-employés sont évaluées à la juste valeur des biens ou des services reçus. Toutefois, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, la transaction de paiement fondé sur des actions est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date à laquelle le non-employé fournit les biens ou les services.

Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global sauf dans la mesure où il a trait à des éléments directement comptabilisés dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. L'impôt exigible, le cas échéant, correspond à l'impôt qui devrait être payé sur le résultat imposable de l'exercice selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, ajustés en fonction des modifications apportées aux impôts à payer relativement à des exercices précédents.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable qui intègre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation des résultats financiers et les montants utilisés aux fins fiscales. Des différences temporaires ne sont pas prévues pour le goodwill non déductible aux fins fiscales, la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs qui n'ont pas d'incidence ni sur la perte comptable ni sur la perte fiscale. Le montant de l'impôt différé prévu est fondé sur la façon prévue de la réalisation ou du règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles à l'égard desquels cet actif pourrait être imputé.

Perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le calcul de la perte diluée par action suppose la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle d'actions seulement lorsque cette conversion, cet exercice ou cette émission aurait un effet dilutif sur la perte par action. L'incidence dilutive de titres convertibles est reflétée dans le bénéfice dilué par action au moyen de la méthode de la « conversion hypothétique ». L'incidence dilutive des options sur actions et bons de souscription en circulation et leurs équivalents est reflétée dans le bénéfice dilué par action au moyen de la méthode du rachat d'actions.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes et interprétations comptables émises et en vigueur

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a modifié IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*. Les modifications exigent que les variations suivantes dans les passifs découlant des activités de financement soient présentées (dans la mesure nécessaire) : i) les variations issues des flux de trésorerie de financement; ii) les variations découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales ou d'autres entreprises; iii) l'effet des variations des cours des monnaies étrangères; iv) les variations des justes valeurs; et v) les autres variations. L'un des moyens de satisfaire à cette nouvelle obligation d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de l'état de la situation financière pour les passifs découlant d'activités de financement. Enfin, les modifications énoncent que les changements de passifs découlant des activités de financement soient présentés distinctement des variations d'autres actifs et passifs. Cette modification sera obligatoire pour les périodes de présentation ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption de ces modifications à IAS 7 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Normes et interprétations comptables publiées, mais non encore adoptées

IFRS 9 – Instruments financiers, classement et évaluation

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers*. L'IASB avait antérieurement publié des versions d'IFRS 9 qui instaurent de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation (en 2009 et en 2010) et un nouveau modèle de comptabilité de couverture (en 2013). La publication de 2014 représente la version finale de la norme, remplace les versions antérieures d'IFRS 9 et finalise le projet de l'IASB de remplacer IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

Cette norme remplace les modèles actuels multiples de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers par un modèle unique qui ne comporte que deux catégories de classement : au coût amorti et à la juste valeur. Le fondement du classement est tributaire du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier et de son crédit propre. La norme instaure un nouveau modèle de perte de valeur prévue qui nécessitera une comptabilisation rapide des pertes de crédit prévues. Plus précisément, la nouvelle norme exige que les entités tiennent compte des pertes de crédit prévues à compter du moment de la première comptabilisation des instruments financiers et il abaisse le seuil de comptabilisation des pertes prévues sur le total de la durée de vie. La nouvelle norme instaure également un modèle en grande partie remanié pour la comptabilité de couverture et rehausse les informations à fournir au sujet des activités de gestion des risques, et établit une correspondance plus étroite entre la comptabilité de couverture et la gestion des risques. La nouvelle norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers et ne prévoit aucun changement significatif.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

En 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* (« IFRIC 22 »), qui précise le cours de change à utiliser pour comptabiliser des produits dans des circonstances où une entité a reçu un paiement anticipé en monnaie étrangère. IFRIC 22 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. Au moment de l'application initiale, les entités peuvent choisir l'application rétrospective ou prospective. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRIC 22 sur ses états financiers et ne prévoit aucun changement significatif.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

En 2016, l'IASB a publié les changements finaux à IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 ») relativement au classement et à l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications visent à éliminer la diversité des pratiques dans trois principaux domaines : la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits sur une transaction dont le paiement est fondé sur des actions qui est réglée en trésorerie; le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, la comptabilisation d'une modification des conditions qui fait en sorte qu'une transaction réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et leur adoption anticipée est permise. Les modifications doivent être appliquées prospectivement. Toutefois, une application rétrospective est permise si elle est choisie pour les trois modifications et que d'autres critères sont respectés. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 2 sur ses états financiers et ne prévoit aucun changement significatif.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* qui élimine pour le preneur le classement des contrats de location soit en tant que contrat de location simple, soit en tant que contrat de location-financement. Selon IFRS 16, tous les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement et sont comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les seules exceptions à ce classement visent les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins ou les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. L'obligation de comptabiliser tous les contrats de location à titre de contrats de location-financement selon IFRS 16 augmentera les actifs faisant l'objet de contrats de location et les obligations locatives dans les états financiers de l'entité. IFRS 16 modifiera aussi la nature des charges liées aux contrats de location, car la charge locative au titre des contrats de location simple qui était comptabilisée selon la méthode linéaire sera remplacée par une charge d'amortissement, en ce qui concerne les actifs faisant l'objet de contrats de location, et une charge financière, en ce qui concerne les obligations locatives. IFRS 16 comprend un objectif en matière d'informations à fournir et impose à l'entité de présenter a) les informations sur les actifs, les charges et les flux de trésorerie liés aux contrats de location; b) une analyse des échéances des obligations locatives; et c) toute autre information particulière à l'entité qui est pertinente pour satisfaire à l'objectif en matière d'informations à fournir. IFRS 16 entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise dans certaines circonstances. L'étendue de l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 n'a pas encore été déterminée.

NOTE 5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Incertitude importante relative aux jugements et estimations

La préparation des présents états financiers consolidés nécessite que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs à la date des états financiers, et sur les montants présentés des charges pendant la période de présentation. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les présents états financiers consolidés comprennent des estimations qui sont, par nature, incertaines. L'incidence de ces estimations est omniprésente au sein des états financiers consolidés et pourrait nécessiter des ajustements comptables en fonction d'événements futurs. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et jugements importants utilisés lors de l'application des méthodes comptables, qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont comme suit :

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à exécuter sa stratégie en finançant les besoins futurs en fonds de roulement suppose l'exercice du jugement. Les estimations et hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes envers des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances (note 1).

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES (suite)

Perte de valeur des actifs non financiers

La valeur recouvrable des actifs non financiers est fondée sur de nombreuses hypothèses et pourrait différer de manière importante des montants recouvrables réels. La valeur recouvrable est en partie fondée sur certains facteurs qui peuvent échapper en tout ou en partie au contrôle de la Société. Cette évaluation suppose la comparaison de la valeur recouvrable estimative des actifs non financiers avec leur valeur comptable. Les estimations de la valeur recouvrable peuvent différer de la valeur recouvrable réelle, et ces écarts pourraient être importants et avoir une grande incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société. Les groupes d'actifs font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation chaque date d'établissement de l'état de la situation financière ou chaque fois qu'un événement déclencheur survient. Cette détermination fait considérablement appel au jugement. Les facteurs pouvant mener à un test de dépréciation sont notamment l'expiration du droit de procéder à la prospection d'une zone donnée au cours de la période ou dans un avenir rapproché, s'il est prévu que le droit ne sera pas renouvelé; le fait qu'aucune dépense de prospection et d'évaluation considérable n'est budgétisée ni planifiée relativement à une zone donnée; le fait que la prospection et l'évaluation de ressources minérales dans une zone donnée n'ont pas permis de découvrir des quantités de ressources minérales viables sur le plan commercial et la décision par la Société d'interrompre ses activités de prospection et d'évaluation dans cette zone; l'existence de données suffisantes montrant que, même si la mise en valeur d'une zone donnée aura probablement lieu, il est peu probable que cette mise en valeur, même réussie, ou la vente des actifs permette le recouvrement complet de la valeur comptable de ces derniers; des tendances économiques ou sectorielles sensiblement négatives; l'interruption des activités de prospection ou d'évaluation; la chute des prix courants ou prévus du graphite.

Établissement de la monnaie fonctionnelle de la filiale

Un certain nombre de jugements ont été posés pour établir la monnaie fonctionnelle de la filiale. Si une conclusion différente avait été tirée pour l'une ou l'autre de ces hypothèses, cela aurait pu s'être traduit par l'établissement d'une monnaie fonctionnelle différente de celle actuellement établie par la Société.

Comptabilisation de l'impôt différé

La détermination de la charge d'impôt et de l'impôt différé exige le recours au jugement et à des estimations portant sur le bénéfice imposable futur, le calendrier prévu de la résorption des actifs et des passifs d'impôt différé et les interprétations des lois des pays dans lesquels la Société exerce ses activités. La Société est assujettie à des administrations fiscales qui peuvent interpréter différemment les lois fiscales. Les changements apportés aux estimations peuvent avoir une incidence significative sur le montant définitif de l'impôt différé ou le calendrier des versements d'impôt.

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

Juste valeur des options sur actions

L'estimation des paiements fondés sur des actions impose de choisir un modèle d'évaluation approprié et de prendre en compte les données d'entrée nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. À la date d'attribution, la Société utilisait le modèle d'évaluation de Black et Scholes. La Société a fait des estimations sur la volatilité, la durée probable des options sur actions attribuées et le moment auquel ces options seront exercées. Vu l'historique boursier limité des actions ordinaires de la Société, la volatilité prévue a été déterminée d'après les données historiques des actions de sociétés de prospection minière comparables relativement à la durée de vie moyenne des options sur actions.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES (suite)

Impôt étranger et taxe à la valeur ajoutée

La Société est assujettie à l'impôt étranger et à la taxe à la valeur ajoutée dans un grand nombre de territoires. Un jugement important s'impose pour établir le montant de la provision au titre de l'impôt étranger et des taxes à la valeur ajoutée. Pour un grand nombre de transactions et de calculs, le montant final d'impôt est difficile à établir avec certitude. La Société comptabilise des passifs pour tenir compte de l'issue des contrôles fiscaux, qui sont fondés sur des estimations des montants de taxes additionnels à payer, le cas échéant. Lorsque l'issue de tels contrôles diffère des montants comptabilisés initialement, l'écart a une incidence sur le passif d'impôt étranger exigible et le passif d'impôt lié à la taxe à la valeur ajoutée de la période dans laquelle l'écart est établi.

NOTE 6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie	3 231 456	2 263 162
Certificat de placement garanti, 0,85 %, échéant le 1 ^{er} juin 2018, encaissable à vue	20 000	-
	<u>3 251 456</u>	<u>2 263 162</u>

NOTE 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel de prospection a)	Mobilier	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde aux 1 ^{er} janvier 2016 et 31 décembre 2016	59 140	9 778	3 991	72 909
Acquisitions	78 186	3 385	1 382	82 953
Radiations	<u>(60 737)</u>	<u>(9 778)</u>	<u>(3 991)</u>	<u>(74 506)</u>
Solde au 31 décembre 2017	<u>76 589</u>	<u>3 385</u>	<u>1 382</u>	<u>81 356</u>
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	35 342	4 268	2 806	42 416
Amortissement	<u>4 760</u>	<u>1 102</u>	<u>355</u>	<u>6 217</u>
Solde au 31 décembre 2016	40 102	5 370	3 161	48 633
Amortissement	5 836	339	207	6 382
Radiations	<u>(40 262)</u>	<u>(5 371)</u>	<u>(3 161)</u>	<u>(48 794)</u>
Solde au 31 décembre 2017	<u>5 676</u>	<u>338</u>	<u>207</u>	<u>6 221</u>
Valeur comptable				
Solde au 31 décembre 2016	<u>19 038</u>	<u>4 408</u>	<u>830</u>	<u>24 276</u>
Solde au 31 décembre 2017	<u>70 913</u>	<u>3 047</u>	<u>1 175</u>	<u>75 135</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, une dotation aux amortissements de 546 \$ (1 457 \$ en 2016) a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global, et un montant de 5 836 \$ (4 760 \$ en 2016) a été comptabilisé dans les actifs de P et E.

a) Inclut un montant de 19 826 \$ relativement à du matériel de construction.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Propriété Lola Graphite

SRG Guinée détient quatre permis de prospection visant une propriété d'une superficie combinée de 187 kilomètres carrés dans l'est de la Guinée. SRG Guinée a convenu de réaliser un programme de prospection de 9 361 376 000 GNF (environ 1 313 087 \$ au 31 décembre 2017) d'ici le 29 août 2018. La propriété Lola Graphite est détenue à 100 % par SRG Guinée.

Le tableau qui suit montre les dépenses de P et E par propriété.

	31 décembre 2015	Activité	31 décembre 2016	Activité	31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Propriété Lola Graphite					
Géologie et prospection	55 197	57 829	113 026	230 869	343 895
Géophysique	16	10 148	10 164	41 665	51 829
Géochimie	12 140	-	12 140	139 353	151 493
Forage	24 439	235	24 674	423 145	447 819
Tests métallurgiques	5 345	7 829	13 174	199 188	212 362
Étude environnementale	-	-	-	185 010	185 010
Étude d'ingénierie	-	-	-	243 538	243 538
Activités du campement, fournitures sur place et autres charges	317 707	162 470	480 177	351 837	832 014
Rémunération à base d'actions	-	-	-	167 295	167 295
Total des actifs de P et E	414 844	238 511	653 355	1 981 900	2 635 255

NOTE 9. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale.

Opérations sur le capital social

2016

Le 4 novembre 2016, la Société a conclu un placement privé au moyen de l'émission de 17 550 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action pour un produit brut de 1 755 000 \$. La Société a versé une commission en trésorerie de 18 000 \$ en honoraires d'intermédiation, et a émis 180 000 bons de souscription au courtier permettant au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,15 \$ l'action pendant une période de 12 mois. La juste valeur des 180 000 bons de souscription au courtier a été estimée à 5 363 \$ au moyen du modèle d'évaluation Black et Scholes selon les hypothèses suivantes : rendement en dividendes prévu de 0 %, volatilité prévue de 108,30 %, taux de rendement sans risque de 0,52 %, cours de l'action de 0,10 \$ et durée de vie prévue d'un an. La Société a également engagé des frais juridiques et frais réglementaires de 9 525 \$ relativement à ce placement privé, lesquels ont été inclus dans les frais d'émission d'actions.

2017

Le 31 janvier 2017, un total de 108 000 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,15 \$ par bon de souscription pour un produit total de 16 200 \$ et 620 000 options sur actions ont été exercées à un prix de 0,05 \$ par option pour un produit total de 31 000 \$.

Les 23 et 29 août 2017, un total de 3 000 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,15 \$ par bon de souscription, pour un produit total de 450 \$.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 9. CAPITAL SOCIAL (suite)

Le 30 août 2017, la Société a finalisé la première tranche d'un placement privé sans courtier en émettant 5 250 000 unités à un prix de 0,40 \$ l'unité, pour un produit brut de 2 100 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,50 \$, et ce, pour une période de 24 mois suivant la date d'émission. Selon la méthode de la valeur résiduelle, la juste valeur des bons de souscription est de néant. La Société a engagé un montant de 16 012 \$ en frais juridiques et frais réglementaires dans le cadre de ce placement privé, qui a été inclus dans les frais d'émission d'actions.

Le 16 octobre 2017, un total de 23 250 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,15 \$ par bon de souscription pour un produit total de 3 488 \$.

Le 24 octobre 2017, la Société a finalisé la deuxième tranche de son placement privé sans courtier par l'émission de 2 250 000 unités un prix de 0,40 \$ l'unité pour un produit total de 900 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,50 \$, et ce, pour une période de 24 mois suivant la date d'émission. Selon la méthode résiduelle, la juste valeur des bons de souscription est nulle. La Société a engagé des frais juridiques et frais réglementaires de 15 000 \$ relativement à ce placement privé, lesquels ont été inclus dans les frais d'émission d'actions.

Les 27 et 30 octobre 2017, un total de 45 750 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,15 \$ par bon de souscription pour un produit total de 6 863 \$.

Le 24 novembre 2017, un total de 2 625 000 bons de souscription ont été exercés à un prix de 0,50 \$ par bon de souscription pour un produit total de 1 312 500 \$.

Le 5 décembre 2017, un total de 200 000 options sur actions ont été exercées à un prix de 0,365 \$ par option pour un produit total de 73 000 \$.

Bons de souscription

Le tableau qui suit présente la variation des bons de souscription :

	2017		2016	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début de l'exercice	180 000	\$ 0,15	-	\$ -
Émis	3 750 000	0,50	180 000	0,15
Exercé	(2 805 000)	0,48		
En circulation et exerçables à la fin de l'exercice	<u>1 125 000</u>	0,50	<u>180 000</u>	0,15

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés pour un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	2017		2016	
	Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription en circulation	Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription en circulation
Date d'expiration	\$		\$	
3 novembre 2017	0,15	-	0,15	180 000
24 octobre 2019	0,50	<u>1 125 000</u>	-	<u>-</u>
		<u>1 125 000</u>		<u>180 000</u>

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 10. OPTIONS SUR ACTIONS

La Société offre un régime d'options sur actions à nombre variable (le « régime »), en vertu duquel le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé pour émission en vertu du régime correspond à 10 % des actions émises et en circulation de la Société. Le prix d'exercice de chaque option ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires le jour de bourse précédant immédiatement l'attribution, moins tout escompte autorisé par le TSX-V et, quoi qu'il advienne, le prix d'exercice par option ne sera jamais inférieur à 0,05 \$, soit le prix d'exercice minimal permis en vertu de la politique du TSX-V.

Le tableau qui suit présente la variation des options sur actions :

	2017		2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début de l'exercice	620 000	\$ 0,05	-	\$ -
Réputées émises dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée (note 2)	-	-	620 000	0,05
Octroyées	4 633 000	0,44	-	-
Exercées	(820 000)	0,13	-	-
Expirées	(100 000)	0,365	-	-
Annulées	(100 000)	0,365	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	4 233 000	0,45	620 000	0,05
Exercables à la fin de l'exercice	1 935 250	0,42	620 000	0,05

Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice était de 0,74 \$.

Le nombre d'options sur actions en circulation pouvant être exercées pour un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	2017			2016	
Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre en circulation	Nombre pouvant être exercé	Nombre en circulation	Nombre pouvant être exercé
	\$				
15 juin 2018	0,05	-	-	180 000	180 000
29 mai 2019	0,05	-	-	440 000	440 000
21 juin 2022	0,41	200 000	100 000	-	-
20 février 2027	0,365	3 383 000	1 591 500	-	-
31 mars 2027	0,50	200 000	100 000	-	-
25 avril 2027	0,50	100 000	50 000	-	-
14 juin 2027	0,36	25 000	12 500	-	-
22 novembre 2027	1,30	325 000	81 250	-	-
		4 233 000	1 935 250	620 000	620 000

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 10. OPTIONS SUR ACTIONS (suite)

La juste valeur des options sur actions attribuées a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes sur les moyennes pondérées :

	2017	2016
Cours moyen pondéré à la date d'attribution	0,44 \$	0,10 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	0,44 \$	0,05 \$
Dividende attendu	- \$	- \$
Volatilité moyenne prévue	98 %	105 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,65 %	0,73 %
Durée moyenne prévue	9,44 ans	2,38 ans
Juste valeur pondérée par option sur actions	0,38 \$	0,07 \$

Vu l'historique boursier limité des actions ordinaires de la Société, la volatilité prévue a été déterminée en fonction des données historiques de sociétés d'exploration minière comparables sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions.

Une charge de rémunération à base d'actions de 1 295 367 \$ a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – néant). Un montant de 1 128 072 \$ a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global et 167 295 \$ a été inscrit aux actifs de prospection et d'évaluation.

NOTE 11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Principales composantes de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat sont présentées ci-dessous :

	2017	2016
	\$	\$
Charge (produit) d'impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(348 118)	(117 514)
Changement dans les taux d'imposition	2 540	-
Charge d'impôt différé découlant de la dépréciation d'un actif d'impôt différé	345 578	117 514
Total de la charge (produit) d'impôt différé	-	-

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt aux fins comptables

Le rapprochement de la relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue, selon le taux d'imposition combiné au Canada, et la charge d'impôt présentée dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global se présente comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(2 382 586)	(744 496)
Charge d'impôt sur le résultat attendu calculée selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 26,80 % (26,90 % en 2016)	(638 533)	(199 290)
Différence entre le taux d'imposition prévu par la loi au Canada et à l'étranger	(12 610)	-
Changement dans les taux d'imposition	2 540	-
Frais d'inscription	-	80 198
Rémunération à base d'actions	302 323	-
Autres	702	1 578
Variation des différences temporaires non comptabilisées	345 578	117 514
Charge (produit) d'impôt différé	-	-

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé non comptabilisés

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Société avait les différences temporaires suivantes à l'égard desquelles aucun impôt différé n'a été comptabilisé :

	2017		2016	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Frais d'émission	285 273	285 273	323 773	323 773
Pertes autres qu'en capital	1 027 559	1 023 511	103 945	103 945
	<u>1 312 832</u>	<u>1 308 784</u>	<u>427 718</u>	<u>427 718</u>

La capacité de réaliser les économies d'impôt est tributaire d'un certain nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des bénéfices suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de l'actif. Au 31 décembre 2017, des actifs d'impôt différé totalisant 347 435 \$ (113 346 \$ au 31 décembre 2016) n'avaient pas été comptabilisés.

La Société a les pertes autres qu'en capital suivantes qui sont disponibles pour réduire la charge d'impôt au cours des périodes futures, à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état de la situation financière, et qui peuvent être reportées sur les années suivantes comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2036	104 126	104 126
2037	923 433	919 385
	<u>1 027 559</u>	<u>1 023 511</u>

NOTE 12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations sans effet sur la trésorerie importantes suivantes ont été exclues des tableaux consolidés des flux de trésorerie :

	2017	2016
	\$	\$
Amortissement inclus dans les actifs de P et E	5 836	4 760
Rémunération à base d'actions incluse dans les actifs de P et E	167 295	-
Variation des dettes fournisseurs et charges à payer incluse dans les actifs de P et E	256 152	(19 806)
Variation des dettes fournisseurs et charges à payer incluse dans les immobilisations corporelles	19 825	-

NOTE 13. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de gestion du capital de la Société est de préserver la capacité de la Société de poursuivre ses activités et de maintenir une structure du capital flexible qui lui permettra d'exercer ses activités de prospection et d'évaluation. Par conséquent, la Société surveille le niveau des risques liés à ses actifs de P et E par rapport à sa structure du capital.

La Société juge que sa structure du capital inclut les capitaux propres. La Société effectue le suivi de sa structure du capital et apporte des ajustements à la lumière des changements de conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des marchés financiers. Afin de faciliter la gestion du capital et la prospection et l'évaluation de ses actifs de P et E, la Société prépare des budgets de dépenses annuelles qui font l'objet d'un suivi et qui sont mis à jour au besoin.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 13. GESTION DU CAPITAL (suite)

Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut procéder à l'émission de nouveaux titres de capitaux propres s'ils sont disponibles selon des modalités favorables, conclure des ententes d'options sur ses actifs de P et E contre de la trésorerie ou des engagements de dépenses de la part de détenteurs d'options et conclure des ententes de coentreprises ou céder des actifs de P et E.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Aucune modification n'a été apportée à l'approche de gestion du capital de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les variations du capital sont présentées à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

NOTE 14. FACTEURS DE RISQUE FINANCIER

Un sommaire de l'exposition de la Société aux risques et de l'incidence sur les instruments financiers de la Société figure ci-après :

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de concentration du crédit du fait de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Ce risque est atténué par des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus auprès de grandes institutions financières canadiennes et un montant minimal dans sa filiale en Afrique.

Risque de liquidité :

La Société gère son risque de liquidité au moyen de budgets qui lui permettent d'établir les montants nécessaires au financement de ses programmes de P et E. La Société s'assure également de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses engagements quotidiens.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'établissaient à 3 251 456 \$ pour le règlement des dettes fournisseurs et charges à payer de 557 032 \$ et des avances reçues d'une société liée de 16 418 \$.

En date du 31 décembre 2017, la direction juge que les fonds actuels ne sont pas suffisants pour la poursuite des activités de la Société compte tenu de l'intention de compléter l'étude de faisabilité sur Lola Graphite (note 1).

Toute insuffisance en matière de financement pourra être comblée à l'avenir de multiples façons, y compris, sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres, des réductions additionnelles des dépenses ou d'autres mesures. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire à l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à l'égard des actifs pourraient être inférieurs à ceux figurant dans les présents états financiers consolidés.

Juste valeur

Les estimations de juste valeur sont faites à la date de l'état consolidé de la situation financière en fonction des renseignements pertinents du marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

Au 31 décembre 2017, les instruments financiers de la Société sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dettes fournisseurs et charges à payer et de l'avance reçue de la société liée. La valeur comptable des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur en raison de la période relativement courte jusqu'à leur échéance.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 14. FACTEURS DE RISQUE FINANCIER (suite)

Risque de marché

Risque de change :

Au 31 décembre 2017, la majeure partie des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société était détenue au Canada en dollars canadiens et en dollars américains. Au 31 décembre 2017, un total de 613 851 \$ était détenu en dollars américains (31 décembre 2016 – néant). En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, un fléchissement ou une appréciation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain se traduirait par une augmentation ou une diminution d'environ 61 385 \$ (31 décembre 2016 – néant) à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Au 31 décembre 2017, des dettes fournisseurs et charges à payer d'un montant de 267 077 \$ (31 décembre 2016 – 15 602 \$) étaient payables en francs guinéens (« GNF »). En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, un fléchissement ou une appréciation de 10 % du dollar canadien par rapport à la monnaie étrangère se traduirait par une augmentation ou une diminution d'environ 26 708 \$ (31 décembre 2016 – 1 560 \$) à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Risque de prix des marchandises :

Le risque de prix des marchandises est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs attendus fluctueront en raison de la variation du prix des marchandises. Les prix des marchandises relatifs aux minéraux sont touchés par des événements économiques mondiaux qui dictent les niveaux de l'offre et de la demande ainsi que par la relation entre le dollar canadien et les autres devises, comme il est mentionné plus haut. Puisque la Société n'a pas encore mis en valeur des biens miniers commerciaux, elle n'est pas partie aux instruments financiers exposés au prix des marchandises. Toutefois, la Société est indirectement exposée au risque de prix des marchandises dans la mesure où il a une incidence sur son accès au capital et au financement.

NOTE 15. PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent les principaux dirigeants de la Société et les sociétés liées. Sauf indication contraire, les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, le président et le chef de la direction financière. La rémunération des principaux dirigeants se compose de ce qui suit :

Transactions avec les principaux dirigeants :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a engagé des honoraires de 69 000 \$ (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – 31 770 \$) auprès du chef de la direction financière. Ces honoraires ont été comptabilisés dans les honoraires comptables (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – comptabilisés dans les frais d'inscription). Au 31 décembre 2017, 10 000 \$ (31 décembre 2016 – 31 770 \$) est payable au chef de la direction financière. Ce montant est inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a engagé des frais juridiques de 20 500 \$ (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – néant) auprès d'un dirigeant. Ces frais ont été comptabilisés dans les frais juridiques. Aucun montant n'était payable à ce dirigeant au 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a engagé des honoraires de 122 085 \$ (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – 13 875 \$) auprès d'une société contrôlée par un administrateur qui est également le président et chef de la direction. Un montant de 60 417 \$ a été comptabilisé à titre d'honoraires de consultation (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – néant) à l'état consolidé du résultat net et du résultat global et 61 668 \$ (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – 13 875 \$) a été inscrit dans les actifs de P et E de la Société. Au 31 décembre 2017, 45 000 \$ (31 décembre 2016 – 13 875 \$) est payable à cette société. Ce montant est inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer (31 décembre 2016 – inclus dans le montant à payer à l'actionnaire principal puisque ces honoraires avaient été facturés à SRG Guinée avant l'opération de prise de contrôle inversée).

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 15. PARTIES LIÉES (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a comptabilisé une rémunération à base d'actions de 592 214 \$ (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – néant) en lien avec les options octroyées aux dirigeants et administrateurs uniquement, laquelle a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a engagé des honoraires de 61 050 \$ (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – néant) auprès d'une société dont le président et chef de la direction est aussi le président du conseil d'administration de la Société. Ces honoraires ont été comptabilisés dans les honoraires de consultation. Ces honoraires étaient pour des services juridiques et techniques qui ont été fournis par des employés de cette société. Au 31 décembre 2017, 1 351 \$ (31 décembre 2016 – néant) est payable à cette société. Ce montant est inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a engagé des honoraires de 56 250 \$ (pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 – néant) auprès d'une société dont l'un des actionnaires est aussi le président du conseil d'administration de la Société. Ces honoraires ont été comptabilisés dans les honoraires de consultation. Au 31 décembre 2017, 64 673 \$ (31 décembre 2016 – néant) est payable à cette société. Ce montant est inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Sama, l'actionnaire principal, a facturé un montant total de 56 958 \$ à la Société. Un montant de 12 918 \$ a été comptabilisé dans les fournitures de bureau, services publics et loyer, un montant de 1 679 \$, dans les frais de déplacement et représentation, un montant de 1 549 \$, dans les honoraires d'audit, et un montant de 261 \$, dans les frais d'information aux actionnaires, à l'état consolidé du résultat net et du résultat global, et un montant de 40 652 \$ a été inscrit dans les actifs de P et E de la Société. Au 31 décembre 2017, un montant de 41 231 \$ est à payer à l'actionnaire principal. Ce montant est inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'actionnaire principal, a facturé un montant totalisant 168 081 \$ à la Société. Un montant de 31 200 \$ a été comptabilisé dans les honoraires de consultation, un montant de 6 275 \$, dans les fournitures de bureau, services publics et loyer, un montant de 23 095 \$, dans les frais d'administration du bureau, un montant de 76 311 \$, dans les frais d'inscription et un montant de 31 200 \$ a été inscrit dans les actifs de P et E de la Société. Ces montants ont été inclus dans le montant à payer à l'actionnaire principal de 267 590 \$ au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, la société liée, une filiale de Sama, a avancé un montant total de 16 418 \$ (l'actionnaire principal et la société liée ont avancé un total de 382 796 \$ au 31 décembre 2016). Cette avance ne porte pas intérêt, n'est pas garantie et est payable à vue.

NOTE 16. ENGAGEMENTS

La Société a conclu des ententes pour la location de bureaux en Guinée venant à échéance le 31 mai 2019 et qui exigeront des paiements totaux de 208 750 000 GNF (environ 29 281 \$ au 31 décembre 2018: 23 986 \$ en 2018 et 5 295 \$ en 2019).

La Société a conclu des ententes de consultation venant à échéance le 23 août 2018 et qui exigeront des paiements totaux de 100 100 \$ en 2018.

La Société a également conclu des ententes de consultation avec des dirigeants pour des paiements annuels totaux de 96 000 \$. Une des ententes de consultation renferme des dispositions en cas de résiliation sans motif valable ou de changement de contrôle. Si cette entente était résiliée sans motif valable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant total payable à titre d'indemnité s'élèverait à 72 000 \$. Si un changement de contrôle se produisait au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant total payable à titre d'indemnité, si demandé par le dirigeant, s'élèverait à 72 000 \$.

SRG GRAPHITE INC.

(anciennement Sama Graphite Inc.)

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2017 et 2016

(En dollars canadiens)

NOTE 16. ENGAGEMENTS (suite)

Les paiements annuels minimums relatifs aux engagements ci-dessus pour chacun des deux prochains exercices sont de:

	\$
2018	161 502
2019	5 295
	<u>166 797</u>

NOTE 17. SECTEUR D'EXPLOITATION

La Société exerce ses activités dans un secteur d'activité à présenter : la prospection et l'évaluation de propriétés minières. Aux 31 décembre 2017 et 2016, les actifs non courants de la Société étaient tous situés dans une zone géographique soit la Guinée, en Afrique.

Note 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Au cours du premier trimestre de 2018, un total de 125 000 options sur actions ont été exercées à un prix de 0,365 \$ chacune et 100 000 options sur actions ont été exercées à un prix de 0,50 \$ chacune pour un produit total de 95 625 \$.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a conclu un contrat de location simple pour des bureaux à Montréal, au Québec (Canada), venant à échéance en décembre 2018 et qui exigeront des paiements totaux de 37 416 \$ en 2018.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a conclu des ententes de consultation avec un dirigeant et un administrateur pour des paiements annuels totaux de 150 000 \$. Ces ententes de consultation renferment des dispositions en cas de résiliation sans motif valable ou de changement de contrôle. Si ces ententes étaient résiliées sans motif valable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant total payable à titre d'indemnité s'élèverait à 262 500 \$. Si un changement de contrôle se produisait au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant total payable à titre d'indemnité, si les dirigeants l'exigeaient, s'élèverait à 262 500 \$.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a conclu un contrat d'emploi avec un dirigeant pour un paiement annuel total de 170 000 \$. Ce contrat d'emploi renferme des dispositions en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si ce contrat était résilié sans motif valable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant total payable à titre d'indemnité d'emploi s'élèverait à 340 000 \$. Si un changement de contrôle se produisait au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant total payable à titre d'indemnité d'emploi, si le dirigeant l'exigeait, s'élèverait à 340 000 \$.

Le 14 janvier 2018, la Société a octroyé 135 000 options sur actions à des employés à un prix d'exercice de 1,72 \$ chacune.

Le 1^{er} mars 2018, la Société a conclu une entente de consultation venant à échéance en juin 2018 et qui exigera des paiements totaux de 40 000 \$ en 2018.